Quelles pérennisations des pratiques dans le temps ?

Analyse des réponses au questionnaire des SIAE qui ont terminé le programme

72%
des SIAE maintiennent les pratiques de façon continue ou régulière.

80%
maintiennent au moins 5 pratiques de médiation active dans la durée.

32%
proposent une PMSMP ou un emploi dans les 3 premiers mois à au moins la moitié des STP*.

*Salarié·es en Transition Professionnelle

→ La médiation active s'inscrit durablement dans l'organisation.

3 facteurs clés pour une pérennisation réelle

1. un passage par SEVE 2
2. un outillage concret partagé dans la structure
3. un partage des rôles avec une implication distribuée entre CIP/ASP, encadrant·es techniques et direction

Quelles pratiques sont les mieux conservées ?

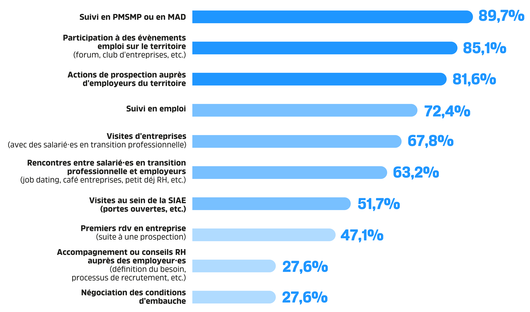

La médiation active portée par un collectif de professionnel·les

Les CIP / ASP sont les plus investi·es sur la relation employeur·es et le suivi en emploi : **iels sont 90%**.

Les encadrant.es techniques et la direction sont aussi impliqué·es : **plus de 60% y consacrent du temps**.

Les fonctions support sont mobilisées dans 40% des cas, tandis que la fonction relation entreprise dédiée n'existe pas partout.

SEVE 2 favorise le maintien des pratiques de médiation active dans le temps

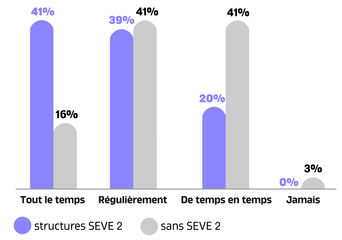

41% CONTRE 16%

c'est la part des structures déclarant appliquer la médiation active « tout le temps » selon qu'elles ont ou non suivi SEVE 2.

→ Sans SEVE 2, le maintien est nettement plus faible : davantage de structures basculent vers une pratique « de temps en temps ». La formation SEVE 2 agit donc comme un facteur d'appropriation durable.

Quels leviers pour maintenir la médiation active ?

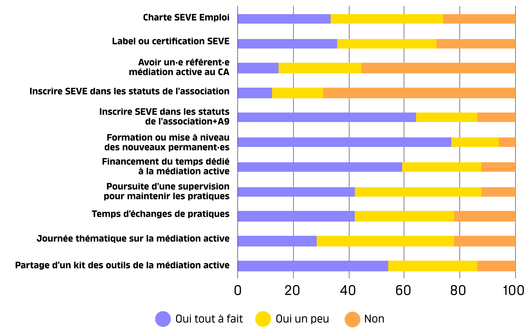

Les SIAE soulignent comme étant des leviers pertinents :

→ la possibilité de **financer le temps dédié à la médiation active**,
→ la capacité de **mise à niveau des nouveaux salariés permanents**
→ des **temps réguliers avec des professionnel·les** de la médiation active

Les résultats du questionnaire confirment que **les pratiques de médiation active se maintiennent dans le temps lorsqu'elles sont inscrites dans l'organisation collective des SIAE**, et deviennent une manière partagée de travailler, **au service de l'accès à l'emploi durable des salarié·es en transition professionnelle**.

SEVE Emploi

SIAE ET ENTREPRISES VERS L'EMPLOI